



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 29 JANVIER 2018, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSA.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #18-20 Avis de convocation	Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.
Rés. #18-21 Taux de taxes 2018	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ; Que les conseillers municipaux fixent les taux de taxe foncière pour 2018 comme suit : Taux par 100 \$ d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">• Taux de taxe foncière résiduelle : 0.5070• Taux de taxe foncière non résidentiel : 0.9281• Taux de taxe foncière - Agricole : 0.5070• Taux de taxe foncière - Industrielle : 0.9281• Taux de taxe - Terrain vague desservi : 0.7231• Taux de taxe sur la dette à long terme : 0.0781
Rés. #18-22 Embauche d'une secrétaire	Attendu que le poste de secrétaire permanente de classe B est vacant depuis le départ de madame Marie-Andrée Bélanger; Attendu que la municipalité a procédé à un processus de sélection; <u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ; Que le conseil municipal engage madame Anne-Marie Lemieux comme salariée permanente au poste de secrétaire classe B suivant les conditions de la convention collective.
Rés. #18-23 #17-708 Tarifs de compensation	Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et appuyé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ; Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-728 modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu des règlements #94-315 (service d'entretien d'aqueduc et d'égout) et #00-415 (gestion des déchets). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.
Avis de	Monsieur, Réjean Morency, le conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine



No de résolution
ou annotation

motion

séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 477 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie du rang Saint-Antoine entre le 676 et le 853 ainsi qu'une taxe imposée sur les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 15 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Avis de motion

Madame, Suzanne Demers, la conseillère donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 774 400\$ pour des travaux d'aménagement au parc du Faubourg Olympique ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 20 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Période de questions

Malgré la présence d'un citoyen, aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

Fin de la séance

Levée de la séance à 19 heures 35.

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier